



Parti Bourgeois-
Démocratique Suisse

FACTSHEET:

Pour la voie des bilatérales

- **Mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse**

Le Conseil fédéral veut recourir au concept de la clause de sauvegarde initialement proposé par le PBD et ainsi mettre en œuvre l'initiative contre l'immigration de masse. Le PBD salue cette décision et entend absolument maintenir les accords bilatéraux. La clause de sauvegarde offre une voie praticable pour sortir du dilemme du maintien des bilatérales d'une part et de la limitation de l'immigration d'autre part. Le PBD avait déjà fait parvenir au Conseil fédéral in corpore un [modèle concret](#) pour le calcul des limites notamment en s'en tenant aux accords de libre-circulation conclus avec l'UE, tout en se référant à l'avenir aux valeurs comparatives européennes en termes d'immigration. Ce faisant, la Suisse accepte l'immigration jusqu'à un pourcentage d'immigration nette correspondant à la moyenne des états-membres de l'UE ayant un solde migratoire positif. Puis entrent en vigueur des contingents plafonnés. Ces propositions de mise en œuvre permettent de tenir compte de la volonté populaire sans enterrer les bilatérales et sans isoler la Suisse. Entre temps, cette [idée](#) a été reprise aussi bien par les associations économiques que par d'autres partis politiques.

- **Recourir au potentiel des forces de travail indigènes**

En acceptant l'initiative populaire "Contre l'immigration de masse" le 9 février 2014, le peuple Suisse a souscrit au principe selon lequel la Suisse devrait gérer son immigration de manière autonome, notamment en réduisant l'immigration. Il faut tenir compte de cette volonté populaire sans mettre les accords bilatéraux en péril. Pour le PBD l'urgence et la nécessité de promouvoir le potentiel de la main-d'œuvre indigène sont essentiels dans ce cadre. C'est pourquoi il a déposé deux motions durant la session d'automne 2014. Ainsi le PBD charge le Conseil fédéral des mesures législatives destinées à promouvoir la main-d'œuvre indigène afin de réduire notre dépendance à la main-d'œuvre étrangère. Lors de la session de printemps, c'est le Conseil des Etats qui, après le Conseil fédéral et le Conseil national, a transmis sans opposition cette [motion](#) du PBD. Par ces mesures, le PBD ne veut pas créer un monstre bureaucratique, mais des incitations ciblées. Dans une [motion](#) supplémentaire il demande par exemple une allocation d'initiation pour le retour à la vie active après une période familiale. Notamment les mères et les pères qui ont abandonné leur activité professionnelle pendant une période déterminée pour se consacrer à leur famille sont souvent prétextés à leur retour à la vie active. C'est pourquoi ils doivent obtenir des opportunités égales sur le marché du travail. Outre des mesures pour maintenir les [plus de 50 ans](#) dans le circuit professionnel et une offensive de formation dans des domaines choisis, le PBD veut rendre possible l'activité professionnelle pour davantage de femmes.

Clarifier le rapport à l'Europe et l'ancrer dans la constitution

Lors de la session d'automne le PBD a déposé une [initiative parlementaire](#) qui a malheureusement été rejetée au Conseil national lors de la session d'hiver 2015. Parallèlement aux négociations du Conseil fédéral avec l'UE et au processus législatif de politique intérieure, l'inscription dans la Constitution des relations contractuelles avec l'UE aurait dû être préparée et soumise au souverain dans un délai convenable. Les rapports avec l'Europe auraient ainsi pu être clarifiés durablement en temps utile, inscrits dans la constitution et l'incertitude afférente

éliminée. Il aurait néanmoins bien entendu été tenu compte de la volonté populaire de réduire l'immigration.

Le PBD est convaincu que le oui à une régulation de l'immigration n'était pas un non aux accords bilatéraux avec l'UE. Le résultat de cette votation était cependant l'expression d'une préoccupation justifiée concernant la situation actuellement insatisfaisante en matière d'immigration. En revanche, ce vote ne doit pas être interprété comme une volonté d'isoler complètement la Suisse de l'économie européenne. Il est essentiel pour notre économie, nos emplois et notre prospérité que la collaboration contractuelle soit poursuivie avec l'UE.

- **Organe de coordination et mesures d'urgence**

Dans une autre [motion](#), le PBD exige des mesures d'urgence complémentaires et un organe de coordination se composant de représentants du Conseil fédéral, des cantons, de l'économie et des partenaires sociaux. L'initiative du Conseil fédéral contre la pénurie de personnel qualifié est absolument insuffisante, non coordonnée et trop lourde.

Depuis des années, le PBD demande encore et encore que la pénurie de personnel qualifié soit désamorcée par le biais de forces de travail suisses et que les opportunités sur le marché du travail pour les femmes et les plus de 50 ans soient améliorées. Pour les femmes reprenant une activité professionnelle, le PBD souhaite la mise en place d'un système d'incitation. Il doit en outre être possible pour les femmes de s'engager dans le domaine social sans les exigences précises requises; en effet, elles le font non seulement souvent mieux, mais contribueraient en même temps à réduire les coûts sociaux. Dans le domaine de la santé, la „désacadémisation“ des professions sociales et soignantes et la suppression du numerus clausus pour les physiothérapeutes seraient entre autres, des mesures utiles.